

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 51/01

ÉFAI – 010154 – AMR 18/001/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

BOLIVIE **Waldo Albarracín, défenseur des droits humains
sa famille**

Londres, le 8 mars 2001

Un correspondant anonyme a menacé par téléphone de tuer le président d'une organisation de défense des droits humains de premier plan, Waldo Albarracín. Amnesty International pense que cet homme et les membres de sa famille sont en grand danger.

Waldo Albarracín, qui exerce la profession d'avocat et enseigne à l'université, est le président de l'*Asamblea Permanente de los Derechos Humanos* (APDH, Assemblée permanente de défense des droits humains). Ces menaces téléphoniques lui ont été adressées à son domicile.

Le 22 février, Rodrigo Albarracín, seize ans, a décroché le téléphone et s'est vu déclarer que son père avait été « *condamné à mort* ». L'APDH a signalé ces menaces à la *Comisión de Derechos Humanos de la Cámara de Diputados* (Commission des droits humains de la Chambre des députés), au *Defensoría del Pueblo* (Bureau du médiateur), au ministre de la Justice et des Droits humains ainsi qu'au ministre de l'Intérieur, et a demandé qu'elles fassent l'objet d'une enquête exhaustive. Le ministère de l'Intérieur a répondu qu'il ne disposait d'aucune autre information sur cette affaire.

Lorsque la femme de Waldo Albarracín, Sonia Vallejos, a décroché son téléphone le 28 février, elle s'est vu indiquer que c'était le « *deuxième avertissement* » adressé à son mari et que les menaces de mort valaient pour toute la famille. Quand elle a répondu à un troisième appel, le 5 mars, elle a reconnu la même voix, qui lui a déclaré que Waldo Albarracín recevait un « *troisième avertissement* ».

Amnesty International pense que ces menaces sont liées à l'engagement de cet homme en faveur des droits humains.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En janvier 1997, Waldo Albarracín a été enlevé par des membres de la police dans la capitale, La Paz. Ils lui ont bandé les yeux et l'ont retenu captif durant plusieurs heures, au cours desquelles ils l'ont battu et menacé de mort. Ses ravisseurs l'ont finalement laissé au siège de la police. Aucune charge n'a été retenue contre les fonctionnaires impliqués dans ces agissements.

Waldo Albarracín a été menacé à maintes reprises en raison de ses activités de défenseur des droits humains. Lui et sa famille ont fait l'objet de trois Actions urgentes (AU 27/97 et ses mises à jour, AU 40/98 et AU 258/99) depuis janvier 1997, mais les autorités n'ont mené jusqu'ici aucune enquête sur les tentatives d'intimidation dont ils ont été les cibles.

En août 2000, le secrétaire aux affaires juridiques de l'APDH, Sacha Llorenti, a reçu des menaces de mort par deux fois sur son téléphone portable, se voyant déclarer que ses jours étaient comptés (voir l'AU 238/00, AMR 18/010/00 du 10 août 2000). En 1999, le président de la section de Santa Cruz de l'APDH, Adalberto Rojas, a également été menacé par téléphone et on s'est introduit par effraction dans les locaux de la section, dont l'ordinateur a été détruit.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'enlèvement et l'agression dont a été victime Waldo Albarracín en 1997, veuillez consulter le document intitulé *Bolivie. La Bolivie entrave l'action des défenseurs des droits de l'homme* (index AI : AMR 18/10/97, mai 1997).

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que Waldo Albarracín et sa famille ont été menacés de mort par téléphone le 22 février, le 28 février et le 5 mars ;
- demandez aux autorités de prendre immédiatement des mesures pour que Waldo Albarracín et ses proches soient efficacement protégés, afin qu'il puisse poursuivre ses activités légitimes en faveur des droits humains ;
- appelez les autorités à ordonner dans les plus brefs délais l'ouverture d'une enquête exhaustive et impartiale sur ces menaces de mort, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à traduire en justice les responsables présumés ;
- exhortez les autorités à condamner publiquement toute forme de harcèlement ou d'intimidation visant des défenseurs des droits humains, et à reconnaître officiellement que ces militants contribuent de manière essentielle à la protection des libertés fondamentales et à l'émergence d'une société dans laquelle les droits de la personne humaine soient pleinement respectés.

APPELS À :

Président :

Excmo. Sr. Presidente
Gral. Hugo Banzer
Palacio de Gobierno
La Paz, Bolivie

Télégrammes : Presidente, La Paz, Bolivie

Fax : + 5912 391216 / 392606 (Si un correspondant vous répond, demandez-lui de vous remercier)
« *Me puede dar tono de fax por favor.* »)

Formule d'appel : *Señor Presidente*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice et des Droits humains :

Ministro de Justicia y Derechos Humanos
Dr. Luis Vázquez
Ministerio de Justicia
Avenida 16 de Julio (El Prado), 1769
La Paz, Bolivie

Télégrammes : Ministro Justicia, La Paz, Bolivie

Fax : + 5912 392 982

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :
Asamblea Permanente de Derechos Humanos
Cajón Postal 9282
La Paz, Bolivie

Bureau du médiateur :
Defensoría del Pueblo
Casilla 10928
La Paz, Bolivie

Journal :

Presencia
Av. Mariscal Santa Cruz 2150
La Paz, Bolivie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Bolivie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*